

Le caractère immatériel du son explique la difficulté à prendre en compte l'importance de son rôle historique. Au même titre que l'habillement, l'architecture ou l'alimentation, le son appartient aux repères collectifs qui identifient une communauté ou une population, sauf que le son s'archive difficilement. Pendant des siècles, ce rôle a été tenu par les cloches des églises. En persécutant la religion, la Révolution enlève aux cloches leur rôle séculaire de céleustique civile et de repère sonore collectif. Ce rôle est alors transféré au tambour. Ce transfert d'un instrument religieux à un instrument militaire est le reflet de l'époque et va imprégner tout le XIXe siècle jusqu'à la déclaration de la guerre de 1914.

Dans les armées françaises, le tambour est utilisé depuis Louis XI pour transmettre les ordres dans l'infanterie. Les batteries se développent en fonction des besoins suivant des usages non codifiés. Sous Louis XIV, l'augmentation des effectifs, et donc des régiments, va imposer au commandement d'intervenir pour tenter de normaliser les batteries en usage et mettre fin aux confusions dans la transmission des ordres [\[voir cet article\]](#). Il faudra attendre près d'un siècle pour voir aboutir cet effort de réglementation avec la publication de l'Instruction pour les tambours de 1754 [\[voir la page sur Instruction pour les tambours de 1754\]](#). Ainsi au XVIIe et au XVIIIe, dans la première armée d'Europe, l'inertie des usages et des traditions empêche le commandement d'unifier les batteries de tambour. Ce poids des traditions va continuer de peser sur le tambour tout au long du XIXe siècle.

Une des grandes innovations des révolutionnaires est l'invention du « *soldat gratuit* » qui leur permet de surclasser les armées européennes par un accroissement des effectifs irréalisable sous la monarchie. Dans cette logique, les révolutionnaires légalisent aussi l'enfant-soldat. Si les enfants de troupe existaient dans les armées royales, l'ordonnance du 10 septembre 1677 défendait expressément de confier la fonction de tambour à un jeune de moins de 18 ans « *quoi qu'il sache bien battre* ». La propagande vient justifier cette innovation, exploitant des épisodes mineurs des combats pour en faire des exemples massivement exploités. Ces martyrs, dont l'entrée au Panthéon est demandée, doivent remplacer ceux de la « *ci-devant religion* » dans l'imaginaire populaire. Fêtes, processions, déclarations, tableaux, statues et hymnes visent à construire autour d'eux un véritable culte. Ainsi les enfants soldats Bara, Darruder et le tambour Stroh (ou Sthrau) réactualisent avec leur caisse la fonction céleustique ancestrale et sacrée de Roland soufflant dans son cor pour exalter l'ardeur patriotique. Ces légendes, car les faits réels contredisent leur présentation officielle, vont imprégner durablement l'imaginaire populaire. On comprend mieux alors pourquoi le jeune tambour devient un modèle de patriotisme : il est capable de conduire le peuple vers la liberté dans un avenir radieux et républicain.

En juillet 1794, Méhul compose l'*Hymne de Bara et Viala* et surtout la mélodie du célèbre Chant du départ sur les paroles de Chénier qui va largement contribuer à immortaliser deux héros à la réalité bien insignifiante. On trouve aussi un Hymne à Bara et Viala de Langlé, Devienne compose une Romance patriotique sur la mort du jeune Bara et un Chant républicain sur la mort d'Agricole Viala. Guiseppa Maria Cambini compose une Ode sur les deux jeunes héros Bara et Viala chantée partout en France lors de la fête donnée en leur honneur le 28 juillet 1794. Sauf à Paris où Robespierre, l'inventeur de cette propagande, avait été guillotiné la veille, le 9 thermidor. On sait que Bara n'a pas plus été hussard que tambour et que la

mémoire est sélective puisque les tambours attachés à la légende impériale ne bénéficient pas du même traitement. Ainsi sont oubliées les baguettes d'honneur du citoyen Étienne (le « *tambour d'Arcole* »), du tambour Dozier ou du tambour Denain, dont les actions héroïques sont pourtant bien attestées.



Tambour de l'infanterie de ligne - 1875, Auguste Legras.

Le Second Empire n'est pas étranger à cet enthousiasme pour la caisse. Dans la Garde impériale et dans l'infanterie de ligne, la batterie Le Champ d'honneur est expressément réservée pour rendre les honneurs à l'Empereur. La gloire du 3^e ne pouvant éclipser celle du 1^{er}, la légende va en profiter pour opérer le transfert anachronique de cette batterie du neveu à l'oncle. A partir de 1880, quand la III^e République réactive la mythologie révolutionnaire pour appuyer le tournant du régime, elle sélectionne exclusivement les enfants-soldats tués par les contre-révolutionnaires, illustrant leur rôle politique. Les livres des nouveaux programmes de l'école obligatoire implantent ces anciennes légendes dans la jeunesse (Wartelle, Bara, Viala : Le thème de l'enfance héroïque dans les manuels scolaires (III^e Rép.), dans *Annales Historiques de la Révolution française*, 52 (241), 1980, pp. 365-389). En 1886, les bustes de Bara et Viala sont installés dans les salles d'honneur régimentaires. La III^e République transforme le tambour en une sorte d'instrument liturgique, alors que l'armée le considère comme un outil obsolète et voudrait le remplacer définitivement par le clairon. Le mythe est entretenu par une publication comme *l'Almanach du drapeau* qui, dans son édition de 1903, y consacre deux pages. Dans son édition de 1908, il raconte l'histoire du tambour Brisquet, 15 ans, qui bat la charge à Elchingen pour cent volontaires et revient de l'assaut à cinq. Le maréchal Ney ne veut pas lui donner la croix prétextant qu'il est trop jeune, il la gagne à Ulm quand il réussit à faire sauter un pont, là où tant de sapeurs ont été tués. Six ans avant la déclaration de guerre, le tambour est toujours aussi indestructible.

Quinze ans après la chute de l'Empire qui avait fait de la France le moteur de l'Histoire, la Monarchie de Juillet va la réécrire pour tenter d'opérer la réconciliation des Français. Cette réécriture de l'Histoire est une démarche pragmatique qui ne se laisse pas détourner par le mythe. L'adoption du clairon en 1831 montre que l'armée s'en affranchit pour adopter l'instrument destiné à remplacer le tambour. Ainsi, les nouveaux chasseurs à pied sont dotés du clairon et non du tambour. En devenant des troupes d'élite, ils servent de modèle. La réforme du tambour est donc prévisible. En 1852, les tambours en dotation chez les zouaves et les tirailleurs indigènes d'Afrique sont remplacés par des clairons. Un rapport de 1853 préconise le statut quo à la question de savoir s'il faut passer de la dotation à deux tambours et un clairon à un tambour et deux clairons. En 1855, de retour de Crimée le général Canrobert fait état de l'inutilité du tambour dans les tranchées. En 1859, à la veille de la campagne d'Italie, le colonel du 12^e RI adresse un rapport proposant de supprimer les tambours et de les remplacer par les clairons. La décision impériale du 27 février 1867 remplace par un clairon un des deux tambours des compagnies d'infanterie. Le 15 mai, la décision est appliquée aux régiments de la Garde. En 1880, le général Farre, ministre de la Guerre, supprime les tambours, y compris dans la réserve, mais la décision est rapportée en 1882 par le Général Billot, son successeur. En 1905 avec la loi qui réduit le service militaire à deux ans, il est de nouveau question de supprimer les tambours, mais la presse en est informée et l'opinion publique, attachée au tambour, résiste. Elle s'appuie sur la « découverte » très médiatisée en 1904 de la Batterie d'Austerlitz, qui fait obstacle à la réforme [\[voir Les batteries napoléoniennes de Gourdin\]](#).

Cloches, cornes, trompes sont utilisés depuis longtemps pour alerter les populations des dangers comme des joies et des peines. Instrument rythmant la vie quotidienne des civils, les

cloches sont fondues pour être transformées en canon, illustrant leur proximité avec la guerre. Les tambours sont formés dans l'armée, les municipalités récupèrent ensuite les instrumentistes réformés pour communiquer avec la population. En 1729, il est « *convenu de 6 livres au tambour-major Baguette et de semblable somme au tambour Rainsey qui battirent la caisse pendant 4 jours dans les différents quartiers de Dijon à l'effet d'appeler les jeunes gens désignés pour le tirage au sort de la milice* ». Cet usage va perdurer au XIX^e siècle, et même XX^e, avec les tambours de ville et les gardes champêtres dans les villages.

À partir de la Révolution, les tambours de la Garde nationale vont contribuer à vulgariser les batteries militaires. Le règlement provisoire pour le service de la Garde nationale de Paris dans son arrêté du 26 brumaire an 3 (16 mars 1794) décrète qu'il « *est expressément défendu aux tambours de la garde nationale de donner des sérénades, sous aucun prétexte. [...] Tout tambour, qui, [...] serait convaincu d'avoir battu la caisse, hors le cas de service ordinaire, pour rassembler les citoyens, sans en avoir reçu l'ordre formel, émanant du commandant ou chef de la section, sera puni de huit jours d'arrêts militaires.* » Cette interdiction réprime des faits attestant de la popularité de l'instrument et que la population avait connaissance de la signification de certaines batteries d'ordonnance. En 1825, le registre d'ordres de la place de Paris « *défend expressément aux chefs de corps de faire battre la caisse ou jouer de leur musique avant six heures du matin. Lorsqu'ils traversent la ville ou les faubourgs, avec leurs troupes, pour aller à l'exercice.* »

Des directives similaires sont données en 1832 après une plainte du maire de la commune de Grenelle concernant l'exercice des tambours de l'École militaire.

Témoignage de la place de l'instrument dans l'univers sonore de l'époque, en 1885 Louis Pagnerre publie un éloge du tambour dans *Le Ménestrel*. Après un historique et une description de ses possibilités sonores, il évoque les compositeurs qui ont su en tirer parti, Meyerbeer et le fameux roulement de tambours de la Bénédiction des poignards extrait des Huguenots, les compositeurs viennois et le mordant du Beau Danube bleu, les tambours voilés des marches funèbres aux sonorités lourdes et molles, les effets champêtres de la *Fête des Vendangeurs des Saisons* d'Haydn. Il présente quelques virtuoses parisiens : le Sauvage du Café des Aveugles ; M. Plessis aux Champs-Élysées, « *le Paganini du tambour* » et surtout le tambour de la Reine Blanche spécialisé dans les naufrages. Il revient sur l'ouverture de Fra Diavolo qui débute par un solo de tambour : *Aux Champs*. On pourrait aussi citer *La Fille du tambour-major* d'Offenbach.



En 1883, le décret portant règlement sur le service intérieur des troupes d'infanterie stipule que « *Dans les villes de garnison, les tambours et les clairons se réunissent aux tambours, clairons et trompettes de la garnison pour sonner la retraite.* » À la fois cérémonial et festivité, la retraite est appréciée des populations pour la distraction musicale qu'elle apporte à la fin de la journée. Supprimées un temps dans Paris, les retraites militaires sont rétablies en 1912 par le ministre de la Guerre tous les samedis soir, l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche. La population accompagne en chantant les airs connus que jouent les musiques : *Le Chant du Départ, Les Girondins, Auprès de ma blonde*. Les illustrations montrent les tambours et les clairons, mais les textes font bien référence aux musiques et aux fanfares placées derrière la clique dans les défilés. La confusion indique l'intérêt de la population pour ces instruments plus sonores, ce qui ne l'empêchait pas d'apprécier les concerts dans les kiosques. En 1892, le ministre diffuse une note sur la participation de l'armée aux fêtes et cérémonies organisées par les municipalités et les sociétés civiles visant les prêts de musiques, l'organisation de revues, de défilés, de gardes et de piquets d'honneur, donnant ainsi l'occasion aux instruments d'ordonnance de se faire entendre des populations.

Les moyens de la céleustique civile participent à la signalétique militaire quand, le 1^{er} août 1914, le tocsin est sonné par les cloches des églises pour informer la population de la

mobilisation générale. Dans ses Mémoires, publiées certes après la guerre, le Général Alexander von Kluck, commandant de la 1^{ère} Armée allemande, constate dès la bataille de la Marne : « *Que des hommes ayant reculé pendant dix jours, que des hommes couchés par terre et à demi morts de fatigue puissent reprendre le fusil et attaquer au son du clairon, c'est là une chose avec laquelle nous n'avions jamais appris à compter ; c'est là une possibilité dont il n'avait jamais été question dans nos écoles de guerre !* » Ainsi les toutes premières semaines de la guerre marquent la fin définitive du tambour d'ordonnance dans l'armée française.